



MAIRIE de LES VIGNEAUX

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Séance du Conseil Municipal du 8 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE** Gilles, Maire.

Date de convocation : 1 avril 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Gilles PIERRE, Franck FINE, Muriel VALLAT Véronique GIRAUD, Eric LECOMTE, Antoine JOUAN, Yannick VAUBOURG, Guillaume DISDIER, Pauline LAURENT, Melanie PETAT, Coralie TAIRRAZ, Mauricette DOMEYNE, Gilles MARCIEN, Alexandra DAVIN

Pouvoir : Victorien MELQUIOND donne pouvoir à Yannick VAUBOURG

Secrétaire de séance : Véronique GIRAUD

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 20 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance le maire demande à l'assemblée le rajout d'une délibération omise à l'ordre du jour concernant l'attribution de marché des travaux de Sécurisation du Chemin du Moulin. Le conseil municipal valide ce rajout à l'unanimité.

Délibération n°1.2026-04-08-Examen des demandes de subventions

Le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions reçues à ce jour et expose qu'il convient de voter le montant ainsi que les bénéficiaires des subventions dont le crédit budgétaire sera ouvert au Budget Primitif 2026 au chapitre 65.

ASSOCIATIONS	MONTANT
Subvention Transport Scolaire	6 000,00€
Voyage scolaire – Classe découverte 90€ x 26 élèves	2 340,00€
Sortie refuge 1€5 x 22 élèves	330,00€
Rased 1,80€ x 48 élèves	86,40€
Coopérative scolaire 60€ x 50 rentrées	3 000,00€
Association Sourire d'Aurore	250,00€
FNACA	50,00€
Los Vinhaus	500,00€
Musique en Ecrins	500,00€
Collège Les Giraudes Voyage scolaire 60€ x 4 élèves	240,00€
Les Petits Vignerons	250,00€
Projet Horloges	100,00€
Association Jeunesse Altitude	250,00€
Association Sauvegarde des Chapelles et Oratoires de la Vallouise	250,00€
CSPV2	2 000,00€
Subventions imprévues	10 853,60€
TOTAL	27 000,00€

Vote à l'unanimité

Délibération n°2.2026-04-08-Vote du taux des contributions directes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Il est proposé de maintenir les taux de 2025 sur 2026 soit :

- **Taxe d'habitation = 16.75 %**
- **Foncier bâti = 42,20%**
- **Foncier non bâti = 128.45 %**

Après en avoir délibéré, l'assemblée communale, par : 10 voix POUR et 5 voix CONTRE : (**Eric LECOMTE, Mélanie PETAT, Pauline LAURENT, Yannick VAUBOURG, Victorien MELQUIOND**)

Vote à la majorité

Les élus ayant voté CONTRE, précisent que l'augmentation de la taxe d'habitation qui pèse aujourd'hui en totalité sur les résidences secondaires, pourrait jouer en faveur des résidences principales et qu'ils souhaitent donc voir ce taux réévalué.

Le maire a précisé qu'une augmentation avait été déjà réalisée sur cette taxe et que ce n'est pas un outil qui favorise le changement des résidences secondaires en principales. Au vu du vote du jour, la question pourra être réétudié l'année prochaine.

Délibération n°3.2026-04-08-Affectation du résultat Budget principal

Constatant que le CFU 2025 présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
Investissement	-70 148,47		-178 174,30	0,00	-248 322,77 €
Fonctionnement	680 945,44	115 249,60	202 979,22	0,00	768 675,06 €
Total	610 796,97	115 249,60	24 804,92		520 352,29 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Déficit d'investissement	248 322,77 €
Restes à réaliser - Dépenses	482 928,13 €
Restes à réaliser - Recettes	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement - RAR dépense + RAR recette < 0	731 250,90 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	768 675,06 €
SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT	37 424,16 €

3) projet du calcul des montants à reporter sur le budget primitif suivant

001 Solde d'investissement reporté	D 248 322,77	en dépense d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 37 424,16	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	731 250,90 €	
Restes à réaliser en dépense d'investissement	482 928,13 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	0,00 €	

Vote à l'unanimité

Délibération n°4.2026-04-08-Vote du budget primitif principal 2026

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif principal 2026 exposé comme suit :

Section fonctionnement :

- **Dépenses :** 761 222.16 €
- **Recettes :** 761 222.16 €

Section investissement :

- **Dépenses :** 1 930 843.84 €
- **Recettes :** 1 930 843.84 €

Il adopte par chapitre le budget de la section de fonctionnement et par opération le budget de la section investissement.

Vote à l'unanimité

Délibération n°5.2026-04-08-Mise en place du taux de fongibilité

Vu la délibération n°4 du 11/10/2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022.
Vu l'article L5217-10-6 du CGCT.

Considérant que la collectivité souhaite autoriser le maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres. L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département.

Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2026, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à **761 222.16€** auxquelles on soustrait les dépenses liées au chapitre 012 soit **376 000€**. Soit un total de **385 222.16€**

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à **1 930 843.84 €**.

Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de **7.5 %**.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le Maire seront plafonnés à :

-Dépenses réelles de fonctionnement : **28 891.66€** (Taux choisi par la collectivité x montant des dépenses réelles de fonctionnement).

-Dépenses réelles d'investissement : **144 813.28€** (Taux choisi par la collectivité x montant des dépenses

L'assemblée délibérante :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % (taux choisi par la collectivité ne pouvant pas excéder 7,5 %) du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget dont les plafonds sont précisés précédemment ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

Délibération n°6.2026-04-08-Affectation du résultat Budget EAU

Constatant que le CFU 2025 du budget de l'eau présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025		
Excédent d'investissement	127 969,21 €	
Restes à réaliser - Dépenses	0,00 €	
Restes à réaliser – Recettes	0,00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette < 0	0,00 €	pas d'affectation nécessaire
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	25 978,28 €	
SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT	25 978,28 €	

3) projet du calcul des montants à reporter sur le budget primitif suivant

001 Solde d'investissement reporté	R 127 969,21	en recette d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 25 978,28	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	0,00 €	pas d'affectation nécessaire
Restes à réaliser en dépense d'investissement	0,00 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	0,00 €	

Vote à l'unanimité

Délibération n°7.2026-04-08-Vote du budget primitif Eau 2026

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif EAU 2026 exposé comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses :	116 052.28 €
- Recettes :	116 052.28 €

Section investissement :

- Dépenses :	171 702.80 €
- Recettes :	171 702.80 €

Il adopte par chapitre le budget de la section de fonctionnement et par opération le budget de la section investissement.

Vote à l'unanimité

Délibération n°8.2026-04-08 - Tarif de l'eau

Le tarif de l'eau potable est inchangé depuis 2018, avec une part fixe 66€ (abonnement) et une part variable 0.35€ le m³. La commune n'a pratiqué aucune augmentation depuis 8 ans et n'est donc plus éligible aux aides de l'Agence de l'Eau ou du Département sur les travaux en rapport avec l'Eau Potable (réfection de réseaux, périmètre captages...) Notre prix de l'eau atteint un montant de 0,90 € pour 120 m³.

Pour redevenir éligible le seuil fixé est un coût pour une consommation de 120m³ de 1,15€ le m³.

Selon le mode de calcul du seuil d'éligibilité de l'Agence de l'Eau, dont la formule est la suivante : $\frac{\text{Abonnement}}{120} + \text{prix du m}^3 = 1,15$

Le Maire propose une augmentation progressive, qui n'atteindra pas le seuil d'éligibilité pour cette année, mais sera moins significative pour les abonnés. Le tarif proposé est :

Part fixe 69€

Part variable 0.40€ le m³

Soit un coût de 0.97€ pour 120m³

Compte tenu de ces éléments, après en avoir délibéré, l'assemblée communale, à la majorité des membres présents et représentés, soit par : 14 voix POUR- 1 - voix CONTRE : Mélanie PETAT

Approuve l'exposé du Maire

- Valide les tarifs suivants à partir du 1^{er} septembre 2026
 - Part fixe 69€
 - Part variable 0.40€/m³

Tarif auquel s'ajouteront les redevances habituelles dues à l'agence de l'Eau

Délibération n°9.2026-04-08 -Affectation du résultat Budget Campings

Constatant que le CFU 2025 du budget Campings présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire *	Solde de clôture
Investissement	46 407,18		44 214,99	0,00	-2 192,19 €
Fonctionnement	111 289,99	46 407,18	7 162,86	0,00	72 045,67 €
Total	64 882,81	46 407,18	51 377,85		69 853,48 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025	
Déficit d'investissement	2 192,19 €
Restes à réaliser - Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser – Recettes	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement, si solde de clôture investissement – RAR dépense + RAR recette<O	2 192,19 €
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	72 045,67 €
SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE FONCTIONNEMENT	69 853,48 €

3) projet du calcul des montants à reporter sur le budget primitif suivant

001 Solde d'investissement reporté	D 2 192,19	en dépense d'investissement
002 Résultat de fonctionnement reporté	R 69 853,48	en recette de fonctionnement
1068 Affectation en recette d'investissement	2 192,19 €	
Restes à réaliser en dépense d'investissement	0,00 €	
Restes à réaliser en recette d'investissement	0,00 €	

Vote à l'unanimité

Délibération n°10.2026-04-08- Vote du budget primitif Campings 2026

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif CAMPINGS 2026 exposé comme suit :

Section fonctionnement :

- **Dépenses :** 145 853.48€
- **Recettes :** 145 853.48€

Section investissement :

- **Dépenses :** 52 323.39€
- **Recettes :** 52 853.39€

Il adopte par chapitre le budget de la section de fonctionnement et par opération le budget de la section investissement

Vote à l'unanimité

Délibération n°11.2026-04-08-Vote du montant des redevances des terrains de campings

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut déterminer chaque année le montant de la redevance globale à répartir entre les propriétaires pour location des parcelles situées dans les campings du Courounba et des Vaudois.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer de nouveau et de joindre à la délibération le tableau détaillant les bénéficiaires pour l'exercice 2025 pour les 2 campings.

- **Précise le montant des redevances à répartir pour l'exercice 2025 est maintenu aux montants suivants :**
 - 10 500 € HT sur le Courounba
 - 2 500 € HT sur les Vaudois

À répartir entre chaque propriétaire en fonction des m²

Vote à l'unanimité

Délibération n°12.2026-04-08- Acquisition de terrains : Succession GERARD Vitorin

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition d'acquisition de terrains de la succession GERARD Vitorin.

En effet la famille VEIRUN-GERARD nous a contacté pour proposer à la commune d'acquérir la totalité des parcelles leur appartenant.

L'intérêt de la commune est particulier pour le terrain situé dans le périmètre du camping : tarif 5€ le m²

Les autres parcelles peuvent faire partie de l'acquisition si la SAFER ne préempte pas, au prix de 0.10€ le m².

Ref CAD	Adresse	M ²	Prix au m ²	Prix parcelle
E472 (BND)	Le Thioure	268	0.10 €	26.80 €
E1129 (BND)	Mialou	186	0.10 €	18.60 €
E2337 (BND)	Mialou	497	0.10 €	49.70 €
E2043	Cloutas	219	0.10 €	21.90 €
A1567	Champs de Faure	26	0.10 €	2.60 €
B743	Les Cousettes	300	0.10 €	30.00 €
B750	Les Cousettes	339	0.10 €	33.90 €
B767	Les Cousettes	380	0.10 €	38.00 €
B775	Les Cousettes	645	0.10 €	64.50 €
B1201	La Fure	293	0.10 €	29.30 €
B1422	Le Besse	111	0.10 €	11.10 €
E188	Le Chambon	517	0.10 €	51.70 €
E248	Parseval	304	5.00 €	1 520.00 €
E258	Parseval	70	5.00 €	350.00 €
E264	Parseval	370	5.00 €	1 850.00 €
E643	Courounba	1030	5.00 €	5 150.00 €
E1077	Clot des Alphands	728	0.10 €	72.80 €
E1155	Mialou	8	0.10 €	0.80 €
E2057	Le Pont	107	0.10 €	10.70 €
E2221	Parseval	453	0.10 €	45.30 €
E2331	Mialou	434	0.10 €	43.40 €
E2341	Mialou	683	0.10 €	68.30 €
	TOTAL	7968		9 489.40 €

- Valide l'exposé du Maire
- Décide l'acquisition des parcelles ci-dessus au tarif indiqué soit 5€ pour celles situées dans l'emprise du camping (E248-258-264-643) et 0.10€ pour les autres (en cas de non préemption par la Safer)

Vote à l'unanimité

Délibération n°13.2026-04-08- Demande Acquisition de terrain LEPERCQ Edouard

Monsieur & Madame LEPERCQ Edouard ont présenté la demande de se porter acquéreur d'une partie du domaine public situé aux abords de son habitation. La surface demandée est de 3m² le long de sa façade et 18m² en triangle.

Il n'y a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Puisque la commune entame des travaux d'élargissement de la voie début mai et que le triangle de 18m² est occupé depuis plus de 30ans, il est donc acté que celui-ci n'est plus affecté au service public.

Un plan de géomètre a été établi à la demande de M. LEPERCQ, un numéro provisoire a été attribué aux parcelles B2532 de 3m² et B2531 pour le triangle de 18m².

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre ces parcelles détachées au prix de 80€ le m² soit un total de 1 680€ (Mille Six cent quatre-vingt Euros). Monsieur le Maire précise que tous les frais inhérents à cette transaction (notariés, géomètre...) sont à la charge du demandeur.

- Valide l'exposé du Maire
- Acte la désaffectation et le déclassement du domaine public de 21m² tels que présentés sur le plan joint.
- Approuve la vente des parcelles B2532 et B2531 au prix total de 1680€
- Autorise le Maire à signer tous les documents inhérents à cette vente, les frais étant supportés en totalité par l'acquéreur.

Vote à l'unanimité

Délibération n°14.2026-04-08- Attribution de Marché : Travaux de sécurisation Chemin du Moulin

Suite au marché à procédure adaptée diffusé pour les travaux de sécurisation du Chemin du Moulin, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 23 mars 2026.

Le marché est décomposé en 2 lots :

Lot 1 : Génie Civil
Lot 2 : Voirie

Suite à l'analyse des offres présentée par le Cabinet MG Concept, la Commission d'Appel d'Offre a statué pour une attribution comme suit :

LOT 1 : Entreprise QUEYRAS TP pour un montant de **77 365,66 € HT**

LOT 2 : Entreprise QUEYRAS TP pour un montant de **9 868,30 € HT**

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Une fête est prévue le 13 juin en association avec Les Petits Vignerons et Los Vinhaus dans le cœur du village.

Plus de détails seront à venir quant à l'organisation.

Avec la nouvelle équipe se pose la question du bulletin municipal. Il faut que les élus soient investis pour en permettre la continuité, plusieurs questions se posent quant à la fréquence, le contenu... Le maire propose qu'une réflexion soit menée et que les décisions soient prises à la prochaine réunion pour en informer les habitants. Le bilan des 6 dernières années est satisfaisant, les retours de la population sont positifs.

Séance levée à 21h